

L'Anact publie le guide pratique « 10 questions sur la conciliation grossesse et travail »

En France, la grande majorité des femmes travaille pendant leur grossesse. Si la conciliation avec le travail se déroule généralement bien, les marges de progression sont réelles pour prévenir les risques, favoriser le maintien en emploi des femmes enceintes et leur permettre de bien vivre leur grossesse au travail.

Quels sont les risques liés à la grossesse au travail ? Qui informer en cas de grossesse ? Quelles bonnes pratiques en matière de prévention, de management, d'aménagement de postes et des horaires ? Comment sortir des actions prises en urgence pour favoriser le maintien en emploi d'une femme enceinte ?...

En 10 questions pratiques, le nouveau guide de l'Anact propose des repères et recommandations pour construire en entreprise des démarches permettant de concilier grossesse et travail. Il détaille des actions concrètes pour éviter des difficultés fréquentes comme le **manque d'anticipation, le déficit d'information sur les risques, ou encore les difficultés à proposer des aménagements d'horaires et de postes adaptés.**

Le guide répond ainsi aux questions qui se posent aux différents acteurs qui peuvent être concernées par la conciliation grossesse et travail : salariés et DRH mais aussi manager-e-s, dirigeant-e-s ; représentants du personnel. Il peut également être utile aux organismes qui accompagnent les TPE-PME : branches professionnelles, organismes de prévention et complémentaire santé, services de santé au travail afin de conseiller les entreprises sur ces sujets.

Le guide est disponible gratuitement sur anact.fr.

Télécharger le [10 questions sur la conciliation grossesse et travail](#).

Contacts Presse :

Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38
Aurélien Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.